



Participation aux frais de copropriété

Par **Rorymimi**, le **25/06/2013** à **15:14**

Bonjour,Je suis propriétaire d'un logement au sein d'une petite copropriété atypique de 7 appartements divisé en 2 "immeubles". Le premier bâtiment ne comprend que notre appartement avec une porte privative donnant sur la rue et le second immeuble regroupant les 6 autres appartements avec une entrée commune. Le syndic souhaite changer la porte d'entrée de l'immeuble regroupant les 6 appartements et nous demande de participer aux frais car nous passons une fois par semaine déposer nos poubelles. Doit-on participer aux frais bien que nous n'utilisions cette porte uniquement pour accéder au local poubelle ?Merci par avance pour votre retour sur cette question.

Par **amajuris**, le **25/06/2013** à **15:30**

bjr,nsi cette porte est une partie commune, vous devez participer à son remplacement selon le règlement de copropriété, peu importe que vous l'utilisiez ou non.nc'est comme les charges d'ascenseurs même celui qui préfère prendre les escaliers en paie les charges.ncdt

Par **Lag0**, le **25/06/2013** à **15:32**

Bonjour,nIl faut déjà regarder dans le règlement de copropriété et l'état descriptif de division qui doit prévoir normalement "qui paie quoi".

Par **Rorymimi**, le **25/06/2013** à **16:43**

Merci beaucoup pour vos réponses.